

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE T.T.C

VENTE TRANSACTIONS SUR TERRAINS / IMMEUBLES / FONDS DE COMMERCE

Montant de la vente en Euros	Montant et barème T.T.C de la commission en Euros
Sur la tranche de 0 à 50 000 €	5 000 € (4 166,66 € HT)
Sur la tranche de 50 001 à 100 000 €	10%
Sur la tranche de 100 001 à 200 000 €	9%
Sur la tranche de 200 001 à 350 000 €	8%
Au-delà de 350 000 €	7%
Honoraires de rédaction d'acte	300 € (240,00 € HT) à la charge de l'acquéreur
Honoraires d'estimation de bien	150 € (120,00 € HT)

**LE PAIEMENT DE LA REMUNERATION EST A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR OU
DU VENDEUR SELON LE MANDANT .**

LOCATION

1 Mois de loyer hors charges réparti entre le bailleur et le locataire 50/50

TVA en vigueur 20%

Valable à compter du 1 janvier 2014

SARL GN IMMO

4 place du Général de Gaulle

47600 NERAC

N° Carte professionnelle CPI 4701 2016 000 009 711

Non réception de fonds : dépôt de garantie autres que ceux représentant la commission et la rémunération